

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 8 février 2016**

Table des matières

1. Appel	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 7 décembre 2015	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité	4
6. Communications des délégués aux associations intercommunales	5
7. Interpellation de M. Eric Jaquet	6
7. a Complément à la Réponse No 5/2015	6
de la Municipalité à la Motion de Monsieur Denis Berger relative à la parcelle 977 à Le Muids (propriété hoirie de Maurice Jaquet)	
8. Préavis municipal No 01/2016 : Demande de Crédit de CHF 81'000.- pour la reconstruction de l'annexe du stand de tir d'Arzier – Le Muids.	10
9. Préavis municipal No 02/2016 : Révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon.	11
10. Préavis municipal No 03/2016 :	
Cession des actions Télé-Dôle au CR du district de Nyon.	11
11. Préavis municipal No 04/2016 : Demande de Crédit de CHF 17'557.36 pour l'aménagement des pistes du massif de la Dôle.	12
12. Divers	14
13. Annonce de préavis futurs	15

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que le public présent.

La Secrétaire procède à l'appel : 36 membres sont présents, 12 excusés, 1 absent (M. Giovanni Burgio).

Le Conseil peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président souhaite rajouter 2 points. Il explique qu'il y a eu une erreur à l'ordre du jour (faute de plume) et s'en excuse. Il faut rajouter le point « Divers » au point 13 avant les préavis futurs. Une interpellation de M. Eric Jaquet sera présentée au point 7 après les communications des délégués.

Le Président soumet l'ordre du jour modifié au Conseil Communal, qui l'approuve à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 7 décembre 2015.

Le Président demande s'il y a des commentaires concernant le Procès verbal de la séance du 7 décembre 2015.

M. Denis Berger voudrait émettre un vœu concernant la page 5, « M. le Syndic explique qu'il n'a été donné que l'essentiel, mais que le débat peut-être repoussé et propose de redistribuer le dossier en entier lors d'une prochaine séance ». Puis « le Président propose de repousser la discussion à la prochaine séance du conseil selon la proposition de M. Le Syndic ». Il demande s'il y aura une discussion sur la réponse no.5/2015 de la Municipalité au sujet de l'immeuble à Le Muids avant le vote.

Il souhaite aussi apporter une modification au point 14 "divers et propositions individuelles" concernant les places de parc en zones bleues à Le Muids. Au lieu de " certains utilisateurs n'ont pas de macarons" lire "certains utilisateurs recevront des macarons en tant que locataires de l'immeuble attendant car ils ont déjà reçu l'aval de la Municipalité".

Le Président répond qu'il n'a pas trop bien compris la première demande et assure qu'il est prévu de reprendre une discussion à ce sujet agencée au point 8 de l'ordre du jour.

Denis Berger aimerait juste se rassurer qu'il y ait bien une discussion avant le vote.

Le président demande s'il y a d'autres demandes de modifications et en l'absence de commentaires, soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 7 décembre 2015.

Le Conseil Communal approuve le procès-verbal à une très large majorité.

4. Communications du Bureau

Le Président annonce la démission de deux conseillers, Mme Susan Jaquet et M. Grégoire Guilloud qui ont déménagé de la Commune et donc ne peuvent plus siéger au Conseil. Il va devoir élire un délégué à l'AISGE. Il fait remarquer que suite à ces deux démissions il ne reste que 49 conseillers et il demande à tous de faire un effort pendant les prochains mois pour que les commissions ad-hocs puissent siéger convenablement. Il sait que certains ont demandé de ne pas avoir à participer en commission mais pour pouvoir traiter tous les préavis il va essayer d'arranger que ce ne soit pas toujours les mêmes. Il va faire au mieux pour que les conseillers n'aient pas à siéger 2 fois. Il annonce que la séance du 14 mars est repoussée au 11 avril 2016, car la Municipalité n'aura pas tous les

préavis prêts à temps. Le bureau fera au mieux pour faire parvenir les préavis avant les vacances.

Le rapport de la Commission ad-hoc au préavis no. 01/2016 comporte une erreur. Il demande aux conseillers de la détruire. Une nouvelle version papier et électronique a été envoyée.

Le nouveau règlement du Conseil est entré en vigueur et est disponible sur les tables et sur le net. La principale règle qui a changé est la possibilité de faire appel à un intervenant extérieur dans le cadre des commissions et commissions ad-hocs sur demande au préalable à la municipalité. Il aimerait rappeler certaines règles, en faisant remarquer qu'une commission avait fait appel à un intervenant extérieur sans avoir demandé l'autorisation, qui a fait que le Municipal concerné n'était pas averti. Si une commission désire faire appel à une personne extérieure elle doit immédiatement contacter la Municipalité pour information. Il y a deux cas spécifiques; en cas de sollicitation d'une personne employée par la commune et si la convocation d'une personne externe engendre des coûts. Dans le premier cas, la Municipalité peut demander à être entendue préalablement et à être représentée lors de la séance. Dans le second cas, un accord préalable de la Municipalité est indispensable. Le Président recommande aux conseillers de faire très attention avec des experts de profession libérale urbanistes, architectes, ingénieurs, etc. car leurs factures peuvent facilement chiffrer plusieurs milliers de francs, leurs tarifs horaire sont très élevés.

5. Communications de la Municipalité

M. Le Syndic a 3 communications.

Premièrement il dit avoir rompu le contrat avec les agents de sécurité publique, car un des agents était malade pendant longtemps. Avec les 4 communes avoisinantes, un projet pour la sécurité est en train d'être réfléchi sous une autre formule.

Deuxièmement, il dit avoir entamé des discussions avec la Poste concernant le bâtiment de la Poste à Arzier. Le bureau de poste va bientôt fermer. La Municipalité envisage de racheter ce bâtiment pour y installer une épicerie avec un bureau-relais Poste.

Le troisième point concerne l'abattoir régional qui est actuellement à Rolle. Il ne peut pas rester à cet emplacement, donc il y a un projet de construction à Aubonne. La commune a été contactée pour participer et prendra 4 parts à CHF 250.- la part, qui fera CHF 1000.- Ceci permettra aux petits producteurs de continuer à vendre leurs produits et empêchera aux grandes surfaces de prendre le monopole.

M. François-Laurent Althaus annonce qu'il a 3 communications. Premièrement, le projet pour le nouveau règlement des eaux, un projet important qui va être soumis au conseil au mois de mai. Une commission va être nommée pour étudier l'affaire.

Le deuxième dossier concerne les démarches avec Pro Natura au sujet des Gorges de Moinsel qui bénéficient d'une protection particulière, constituant un Parc Naturel. Il y a 50 ans, cette réserve a été créée sur la base d'une servitude. Il s'agit de prolonger la servitude en préservant cette zone.

Le troisième point concerne (comme on a pu lire dans la presse) un événement de pollution du bas des pistes de St-Cergue, où 680 litres de mazout se sont déversés et répandus lors d'un accident qui a eu lieu dans une zone classée S3 au niveau de protection des eaux (protection de source). Le début du mandat du nouveau chef des infrastructures a commencé en fanfare. Heureusement pour l'instant il n'y a aucune trace de cette pollution dans notre eau potable. C'est pourquoi la population

a été informée par un tout ménage vendredi matin (pour ne pas devoir être informé par la presse avant l'info de la Municipalité.). Il n'y aura pas besoin d'aller acheter une réserve d'eau en bouteilles. La commune a la chance d'être raccordé à la SAPAN, qui a permis de pomper l'eau à -130m en dessous du niveau du lac. Il faut souligner que cela coûte relativement cher. Chaque heure 1500 litres sont pompés à la station du Montant jusqu'à dimanche prochain. Les employés sont très occupés par cette affaire. M. Althaus explique un graphique montrant le pompage à la station du Montant. Pour assurer la distribution d'eau potable non polluée et pour ne pas se retrouver avec du mazout dans l'eau potable, les tuyaux et les installations pendant cette période, un pompage a lieu 2 fois par jour. Par période de pompage 2 employés surveillent visuellement les installations. La situation est suivie de très près par le service des eaux. Un cas qui va être pris en charge par les assurances notamment de Télé-Dôle qui a déjà assez de problèmes en ce moment.

Mme Danielle Pasche a quelques communiqués, la signature du contrat reconduit avec l'EVAM pour la proposition d'emploi de requérants jusqu'à fin décembre 2016. Le préavis concernant l'école du Muids sera distribué prochainement. Les conseillers auront 2 mois pour l'étudier. Elle rappelle le rendez vous du 5 mars pour un tournoi de Jass organisé par la Société de développement dans la salle du CCS.

Mme Elvira Rölli n'a pas de communications.

M. Christian Dugon n'a pas de communications.

6. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

M. Jean-Pierre Vuille pour la Commission du Feu, n'a pas de communication.

M. François-Laurent Althaus a une annonce importante pour le SDIS. Il invite tous à réserver le 25 juin 2016. Un rassemblement régional (qui se fait chaque 5 ans) avec démonstrations aura lieu cette année à Nyon sur la place Perdttemps. En temps normal Arzier-St. Cergue organise chaque année une petite manifestation/démonstration. Une fête SDIS fluviale car il y aura la participation de bateaux qui ont une fonction défense/secours incendie, ce qui devrait être intéressant.

M. Frédéric Guilloud pour le Conseil régional, explique qu'il n'a pas de communications si ce n'est l'acceptation du DISREN que nous avons voté dernièrement. Il a été accepté par 20 communes. Les statuts ont été acceptés par 14 communes jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de refus.

M. Raymond Jaquet pour l'APEC, n'a pas de communication car il n'y a pas eu de séance. La prochaine aura lieu au printemps.

M. François Grandchamp des Raux et Mme Véronique Andrey délégués à l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE). Il n'y a pas eu de séance. La prochaine séance aura lieu le 17 février 2016. Un préavis pour une demande de crédits de CHF 80,000.- pour la création d'un poste et l'engagement d'un(e) secrétaire a été signalé. M. Gandchamp des Raux trouve qu'il n'y a pas besoin d'un poste de cette importance, il n'y voit pas l'intérêt.

Mme Fanny Weinmann pour le RAT, n'a aucune communication.

7. Interpellation de M. Eric Jaquet

M. Eric Jaquet lit son interpellation au sujet de l'Octroi des Marchés Publics (annexe 1).

Le Président aimerait corriger un petit détail de date (l'interpellation est datée du 8 janvier). Il rappelle le point 6.7 du règlement qui stipule que si l'interpellation est soutenue par 5 conseillers au moins, elle peut être transmise et traitée en Municipalité.

L'interpellation est largement soutenue par l'assemblée et donc envoyée en municipalité. Il demande à la Municipalité si elle veut répondre de suite ou à la prochaine séance du Conseil.

M. Le Syndic indique qu'une réponse sera donnée à la prochaine séance

8. Complément à la Réponse No 5/2015 de la Municipalité à la Motion de Monsieur Denis Berger relative à la parcelle 977 à Le Muids (propriété hoirie de Maurice Jaquet)

Le Président demande si la Municipalité a un complément d'informations.

M. Le Syndic lit une déclaration qu'il a préparée avec des explications concernant sa réponse à la motion (annexe 2).

Mme Louise Schweizer lit le rapport de la commission ad hoc.

Le Président demande s'il y a des commentaires à ce sujet.

M. Denis Berger très ému dit qu'évidemment qu'il doit se défendre par rapport à sa motion. Il est surpris, quand on offre des sujets et qu'ensuite la Municipalité donne une réponse et vient avec d'autres propositions. Il est révolté et demande à la Municipalité et à la secrétaire d'en prendre note. Quand on dit qu'il faut laisser construire, qu'on a envie d'avoir une vie au centre du village, envie de faire des fêtes de village avec un nouveau collège qui va amener du monde etc.. Pourquoi ne va t-elle pas dans son sens quand bien deux membres démissionnent. La Municipalité veut bien acheter la partie artisanale de l'immeuble mais pas le haut. Il a senti que cela allait arriver. Pourquoi vouloir acheter l'immeuble de la poste à Arzier au lieu de la parcelle 977 à Le Muids. Les calculs projetés par la Municipalité portent sur des calculs qui ne peuvent pas fonctionner. Il trouve que le bâtiment est stratégique. Il dit que beaucoup de personnes connaissent ce bâtiment à Le Muids, au moins dix conseillers présents. Bien sûr le prix demandé est cher, mais il n'est pas définitif. Ce projet pourrait s'autofinancer et serait une valeur de plus au milieu du village de Le Muids. Il y a une erreur dans l'estimation de la valeur ECA. Dans la vente d'un terrain à CHF 360,000.- la Municipalité s'est fait avoir. Si les gens travaillent sur le bas, Genève, Lausanne, Morges, Nyon, Gland etc. est-ce qu'ils vont monter à Arzier pour aller à la Poste. Un collège va être implanté à Le Muids. On sait que les commerces sont bien fréquentés quand ils sont à proximité d'un Collège. Pourquoi est-ce que la Municipalité ne veut-elle pas rentrer dans le jeu pour quelque chose qui est valable et qui fonctionnerait. Il est fâché et se demande pourquoi il faut voter pour eux. Il remercie les membres du conseil de l'avoir écouté.

M. Eric Jaquet dit n'être pas aussi fâché que M. Denis Berger mais il est tout à fait d'accord avec lui à 200 % et il comprend. Il dit que la Municipalité pourrait négocier le prix. Si on lui demande il pourrait le faire, les héritiers font partie de sa famille. Il s'est renseigné au sujet du prix du mètre cube, CHF 220.- / mètre carré est raisonnable.

Mme Danielle Pasche rappelle qu'elle ne démissionne pas, elle ne se représente pas comme candidate à la Municipalité. Le mandat va jusqu'au 30 juin et la Municipalité travaille jusque-là. Il reste 4 mois. Elle reconnaît qu'il y a deux éléments concernés par ce projet. Planter une épicerie et des logements à loyers modérés (abordables). Elle insiste qu'il faudrait planifier avec une coopérative pour ne pas épuiser les finances de la Commune. Elle dit qu'il faut faire des choix, bien sûr que l'on a envie de tout faire mais au niveau des finances ce n'est pas possible. Est-ce qu'il est logique de

dépenser des sommes énormes pour la rénovation d'un vieux bâtiment quand les problèmes qui pourraient subvenir pendant le chantier ne pourront pas être prévus. A moins de faire une PPE, à quel prix pourront être proposés ces appartements. Il faut savoir que les loyers subventionnés sont une charge dans le budget de fonctionnement d'une commune. Pour des logements à prix abordable il est plus judicieux de faire appel à des coopératives. Un projet pour de tels logements avait été proposé au conseil, mais il a été refusé. Avec la construction de la nouvelle école (elle sait que M. Berger est pour ce projet et le remercie pour son soutien et le vote positif du conseil), Mme Pasche ne discute pas sur la nécessité d'une épicerie et d'une boulangerie/tea-room à le Muids, mais il y a d'autres possibilités envisageables. L'option du bâtiment de la Poste est aussi à envisager. Quand un bureau de Poste ferme, les premiers informés sont les communes. La Municipalité a été informée et trouve ceci une bonne solution car le bâtiment est au centre du village d'Arzier. La Municipalité ne ferme pas la porte concernant ce projet, qui pourrait revenir avec la participation d'une coopérative pendant la nouvelle législature. Elle invite les conseillers à accepter la réponse de la Municipalité à ce préavis, car c'est la seule valable pour l'instant au niveau des finances de la Commune.

M. Patrick König dit avoir bien entendu le point de vue de Mme. Pasche, il pense que c'est une vision politique qu'elle défend. Par contre il y a d'autres communes dans la région qui se sont dotées de biens immobiliers en vue de créer des appartements pour sa population. Personnellement il n'est pas contre. En ce qui concerne les surfaces commerciales, il explique qu'il a vu le commerce d'en face de chez lui fermer deux fois et maintenant il abrite un fitness. Il s'interroge sur la viabilité des commerces dans les villages. Il trouve le prix de la parcelle 977 à le Muids excessif et pense qu'il faudrait demander une entrée en matière pour discuter du prix avec le propriétaire.

M. Denis Berger mentionne qu'il y a très peu d'immeubles qui rapportent, la maison à côté du cimetière à le Muids (la maison à Tonton) qui comporte 6 appartements en est un qui a été rénové dernièrement. Un des bâtiments de l'Œuf de Colomb vient d'être rénové aussi. On dépense des millions pour un passage piétons où il y a un passager toutes les heures. Il y a (3) commerces et une école avec 14 classes. Il dit que les habitants de le Muids, les gens qui travaillent vers le bas ne vont pas monter à la poste d'Arzier. Mais le bâtiment de la Poste est sur la route, c'est un argument pour l'achat. Il recommande aux conseillers de soutenir la conclusion de la commission ad-hoc et de renvoyer la réponse en Municipalité.

M. Le Syndic dit qu'il ne peut pas accepter les propos de M. Berger. Il assure être aussi, autant fâché que lui. Il trouve que les commentaires lui sont destinés. La Municipalité n'a pas bradé le terrain à CHF 350.-/ le mètre carré. Elle a vendu tous les terrains à CHF 550.- /le mètre carré. Il explique que l'immeuble *Tonton* a été racheté à la famille Joly car il hébergeait déjà la Poste. Il trouve que la Boulangerie d'Arzier fonctionne bien, alors comment ce fait-il, puisqu'elle n'est pas sur la route. Selon lui, les épiceries précédentes ne marchaient pas car elles étaient tenues par des « ploucs ». Il insiste que les calculs sont justes. Il est désolé mais il ne peut pas accepter les propos de M. Berger.

M. Mathieu Ruchat est partagé concernant le problème des finances. Il aimerait savoir ce qui se passe si le conseil refuse la réponse de la Municipalité. Que va devenir ce dossier. Est-ce que le projet peut être remis sur le tapis. Qui peut répondre.

M. Christian Dugon affirme qu'il est important d'envisager, même nécessaire d'ouvrir des commerces. L'idée n'est pas mauvaise. Il revient sur les finances en fin de législature et début d'une nouvelle, pour laquelle il faudra décider d'un plan d'endettement qui va aussi être calculé d'après les projets futurs. Ces projets d'épicerie, Poste etc. devront être inclus. Il y beaucoup de possibilités à Le Muids, mais il faut bien calculer. La poste offre une opportunité. On ne peut pas dire que le projet est

à l'eau, ce n'est pas vrai. Ce sont des possibilités qu'il faut étudier. Il faut tout prendre en considération et bien calculer. C'est sûr qu'il faudra faire quelque chose. Il ne faut pas dire que rien n'est fait. Il faut profiter de cette nouvelle législature pour foncer en avant là dedans pour autant que le conseil suive avec les finances.

M. Patrick Hübscher dit qu'il prend la parole car Mme Pasche l'a mentionné, il en est reconnaissant. Elle l'a mentionné en parlant finances ce qui lui fait plaisir. Elle a parlé des commerçants, qu'il faut ouvrir des commerces. M. Hübscher dit être surpris car le boulanger a écrit plusieurs fois à la Municipalité pour se plaindre que sont chiffre d'affaires a fortement baissé (de environ 25%). Tout à coup il se réveille, avec surprise, de voir que la Municipalité prend conscience que le village est devenu un désert, un village dormant où il n'y a plus de vie commerçante et qu'il faut faire quelque chose. Ça sent les élections. Pourquoi, tout à coup, on réalise que quelque chose n'a pas été fait car il faut faire attention aux finances. Il faut dire les choses, elles sont dites maintenant, avec plus ou moins de bonne sincérité ou avec plus ou moins de réalisme. Mais il regrette de ne pas l'avoir vu avant. Il fait partie de la Commission des finances et il a souvent dénoncé que la Commune a un problème d'autofinancement et que tous le savent. Cela ne veut pas dire que la vie va s'arrêter et qu'il faut tout arrêter car les finances vont mal. Il faut trouver des solutions. Mais il trouve que ce que la Municipalité propose n'est pas une bonne solution, ça va dans tous les sens. La motion Berger est une bonne motion, un bon projet. On dit que cela ne va pas marcher, mais non, le projet risque même de s'autofinancer aux cours des années et après 75 ans le bâtiment pourrait appartenir à la Commune. Il est surpris. Il explique en citant Mme Pasche que les trottoirs ont coûté chers, ils sont utiles mais ils ne rapportent rien.

M. François-Laurent Althaus explique que dire que la Municipalité ne fait rien n'est pas vrai, il ne peut pas l'accepter. Il dit que pour mieux comprendre la situation il rappelle l'historique du rachat de l'auberge et de sa rénovation. Il y a quelques années les premières projections financières estimaient un achat de CHF 1'200'000.-- et la rénovation sensée rendre l'auberge utile et fonctionnelle estimée à CHF 800'000.-- La facture finale s'élevait à CHF 3'200'000.-- Effectivement pour le bâtiment et la parcelle à Le Muids tel que proposé, on part avec un achat à Frs. CH 1'000'000.- pour lequel l'estimation des travaux de rénovation a tendance à être minimisé et à la clef personne ne sait pas exactement ce qu'il en est. Il y a lieu d'être prudent dans une telle situation. Il préférerait avoir une épicerie / Poste à Arzier et quelque chose à le Muids. Il y a des solutions alternatives envisageables comme prévoir à la fois, l'achat de l'ancienne Poste pour y installer l'épicerie et bureau de Poste et la rénovation de l'ancienne école à le Muids, où les salles au rez pourraient être transformées en commerces. Avec la construction de la nouvelle école (il compte sur les conseillers de voter favorablement pour ce projet) la Commune disposerait de tous les locaux nécessaires, ce qui libérerait les locaux dans l'ancien collège de le Muids. Quelque chose va être fait à le Muids. Il trouve la solution de la motion Berger assez hasardeuse, se référant à l'expérience de l'achat de l'Auberge de l'Union, il dit qu'il y aura trop d'imprévisibles. Il faut être prudent avec les finances communales même si ce n'est pas la Grèce. Il dit qu'il y avait plusieurs priorités, des dossiers qui ont abouti. Citant la sécurité dans les villages, l'accueil au CCM, le CCE pour loger les employés communaux pour leurs activités. Il ne peut pas accepter qu'on vienne raconter que la Commune n'a rien fait. Il peut rassurer Denis Berger qu'il y a quelque chose à faire, il faut trouver la meilleure solution, mais ce n'est pas celle-ci.

M. Eric Jaquet dit qu'il entend bien les propos de M. Althaus. Il entend les propos du Syndic et il commence à comprendre que le Syndic a vraiment une dent contre le boulanger. Maintenant il voit pourquoi la barrière a été posée. Elle a été posée pour péjorer à la boulangerie car à part ça il ne voit

pas à quoi elle sert.

Le Président intervient et lui demande de poursuivre et de mesurer ses propos.

M. Eric Jaquet dit que oui, il dérape mais qu'il n'égale pas le Syndic. Il espère que ce que le Syndic a dit sur le boulanger va être inscrit dans le PV et qu'il n'y aura pas besoin de faire une rectification après.

Le Président demande à M. Jaquet de se calmer.

M. Le Syndic dit qu'il n'a pas parlé des boulangers, mais des épiciers antérieurs et précise qu'une boulangerie n'est pas une épicerie. Ce qu'il envisage est une épicerie d'un côté et un relais Poste de l'autre. Pourquoi racheter le bâtiment de la Poste, c'est pour garder une agence postale ici. Cela fonctionne très bien à Genolier. Maintenant M. Hübscher revient avec la perte de chiffre d'affaires. En revenant au boulanger, il n'a pas pu prouver la perte de chiffre d'affaires. Il voit qu'il y a des clients à la boulangerie, les gens des alentours y vont régulièrement.

Le Président intervient en demandant aux conseillers de se calmer, il comprend qu'il y a une mésentente, une mauvaise compréhension, il y a des personnes qui n'ont pas encore pu parler.

M. Patrick Reithaar affirme bien aimer les débats animés. Il ne va pas en rajouter mais rappelle que Mme Pasche a parlé de donner des travaux à faire à une coopérative (il connaît bien le sujet car il travaille avec des coopératives dans la région) qui irait dans le sens de la motion. Il veut rappeler que si la Commune devient propriétaire il y aurait peut être quelque chose à faire dans ce sens. Il faudrait négocier le prix du terrain. Personnellement il sera contre la nouvelle école. M. Reithaar mentionne que la Commune pourrait proposer des logements à des personnes dans le besoin. Pour exemple, il va venir avec un postulat à la prochaine séance, afin de mettre en place l'idée de proposer un logement à une famille Syrienne.

M. Denis Berger parle du relais postal qui n'est pas une Poste. Il ne pense pas que les gens vont monter à un relais Poste. Il propose de refuser le projet et de le renvoyer en municipalité. La motion reste, il pourrait y avoir des négociations avec la famille. Voir pour un délai.

Mme Elvira Rölli pense que le débat prend des proportions démesurées. Beaucoup de choses ont été dites. Personnellement, elle rejoint sa collègue Danielle Pasche en précisant que l'achat de ce bâtiment n'est pas raisonnable pour les finances de la Commune. Il faut comprendre que le prix du bâtiment de la poste n'est pas encore connu. Il n'est pas encore acheté et la Municipalité ne va pas dépenser des millions irresponsables pour son achat, mais en attendant discute avec les délégués de la Poste et essaiera d'avoir une agence postale des plus performantes. Ce qu'il faut savoir c'est qu'il faut garder une agence postale. Elle rappelle que la Municipalité travaille pour les habitants de la Commune. Elle a entendu les propos de M. Hübscher, mentionnant le village dortoir. Elle habite la Commune depuis 1993 et elle a lancé et mené à bien pleins de projets pour lutter contre le village dortoir et recherche chaque année des patrouilleurs scolaires. Elle relance l'appel. Elle tient à ce qu'il y ait des commodités pour les habitants d'Arzier et aussi des commodités pour les habitants de le Muids. Simplement pas à n'importe quel prix, c'est clair.

Mme Danielle Pasche indique qu'il n'y a pas tant de bâtiments vides. Elle trouve que la possibilité du rachat fait laron et qu'il ne faut pas se braquer. Cela fait 20 ans qu'elle habite la Commune et elle sait qu'il n'y a pas beaucoup de locaux disponibles dans la Commune. L'agence postale est une prestation à la population. Elle pense que tout le monde se sent concerné par l'épicerie et l'agence postale. Elle mentionne la barrière de la Rue du Village, la présence de l'école dans la Rue du Village est une pesée d'intérêts pour cette fermeture. En prenant l'exemple de l'épicerie de Genolier où il faut aussi se

parquer dans le parking du village pour y accéder. Elle remercie le Conseil pour l'acceptation de la réponse.

M. Philippe Fouchault parle en tant qu'architecte, il a constaté que les couloirs des appartements sont longs et qu'il n'y a pas beaucoup d'ouvertures. Maintenant la tendance est d'en avoir plus (+ de fenêtres et lumière du jour). Malheureusement il est difficile de les créer, elles pourraient être prévues en hauteur. Il y a certainement des promoteurs qui voudraient l'acheter mais agrandir à l'avant n'est pas vraiment possible. Il a une réserve par rapport au prix du mètre cube hors-sol à CHF 650.-- qui ne semble pas assez élevé, en prenant en considération le remplacement du chauffage et peut-être la toiture. Il le mettrait plutôt à CHF 750.--

Le Président doit répondre à M. Ruchat. Il a contacté le Préfet qui lui a assuré que ce cas (le Conseil voudrait acheter un immeuble et la Municipalité n'en veut pas) est très rare. Cependant, il confirme que le Conseil n'a pas autorité, ne peut pas ordonner la Municipalité d'acheter un bien immobilier. Par contre si la réponse est refusée, un autre conseiller peut parfaitement déposer un nouveau postulat à ce sujet, peut-être avec une autre formulation pour relancer le projet. En prenant en considération ce qui a été discuté ce soir, il voit qu'il y a beaucoup d'idées. Il faudrait que quelqu'un d'autre fasse une motion ou un postulat. C'est un signe qui va être donné par le vote.

M. Mathieu Ruchat demande si c'est aux conseillers de relancer le sujet. Ou si la Municipalité peut quand même avancer avec le projet.

Le Président répond qu'effectivement la Municipalité peut avancer sur le sujet mais c'est aux Conseillers de relancer le projet s'ils veulent avancer.

M. Denis Berger dit que vu que la motion est soutenue par la commission ad-hoc, si elle est 100 % refusée par le Conseil, il y a les deux possibilités. Si le postulat n'est pas posé ce soir il va revenir avec un autre, soit ce soir soit dans 6 mois. Il y a les deux formules.

La réponse 05/2015 est refusée par 21 voix contre 8 non, et 2 abstentions.

9. Préavis municipal No 01/2016 : Demande de Crédit de CHF 81'000.- pour la reconstruction de l'annexe du stand de tir d'Arzier - Le Muids.

Le Président demande si la Municipalité désire apporter un complément d'information. Ce n'est pas le cas. Il invite le rapporteur de la Commission des finances de lire son rapport.

M. Vincent Grandjean lit le rapport de la Commission des finances.

M. David Pletscher lit le rapport de la commission ad-hoc.

Le Président ouvre la discussion dans la salle. Personne ne prend la parole.

En absence de commentaires le préavis no.1/2016 est soumis au vote de l'assemblée.

Le préavis No. 01/2016 est accepté par 31 oui, 0 non, 0 abstentions.

10. Préavis municipal No 02/2015 : Révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon.

M. Président demande si la municipalité veut donner un complément d'information.

M. Le Syndic dit qu'il n'y a pas de complément d'information

M. Frédéric Guilloud rapporteur de la commission ad-hoc lit son rapport

Le Président ouvre la discussion dans la salle.

M. Raymond Jaquet a une petite question à la commission, il lit « nous avons pris en considération la plupart des amendements proposés » il mentionne l'existence d'amendements que la commission avait proposés mais se demande quels sont ces amendements.

M. Guilloud explique que la conclusion de la commission ad-hoc est bien celle qui a été envoyée aux conseillers.

M. Raymond Jaquet dit qu'il a mal vu et s'excuse.

Le Président explique concernant la révision des statuts du conseil régional. Les statuts ont été envoyés aux communes pour révisions par le conseil et la Municipalité. Une commission de conseillers d'Arzier-Le Muids avait été nommée spécialement pour étudier ce dossier. Le rapport d'Arzier-Le Muids avait proposé quelques amendements qui ont été pour la plupart prises en considération.

En l'absence d'autres commentaires, **le Président** soumet le préavis 02/2016 au vote de l'assemblée

Le préavis 02/2016 est approuvé par 32 oui, 1 abstention et aucun refus.

11. Préavis municipal No 03/2016 : Cession des actions Télé-Dôle au CR du district de Nyon.

Le Président demande à la Municipalité souhaite donner un complément d'information.

M. Le Syndic répond que non.

M. Vincent Grandjean lit le rapport de la commission des finances.

M. Raymond Jaquet dit que la commission ad-hoc a relevé plusieurs points concernant les moyens que le Conseil Régional pourrait utiliser pour améliorer la situation mais qu'il lit seulement les conclusions.

Le Président ouvre la discussion sur ce sujet.

M. Denis Berger aimerait demander à Eric Hermann le Syndic s'il y a des réticences dans les assemblées de communes du PPA de la Dôle par rapport à ce sujet. Est-ce que la majorité des communes sont d'accord et que systématiquement cela passe partout comme ça, que tous lâchent leurs pattes, ou si les débats sont plutôt chauds.

M. Le Syndic dit que dans la plupart des cas ça passe très bien comme ça et qu'il faut voir par cela que dans le futur il y a grand intérêt que le Conseil Régional traite toute cette opération touristique avec les Français. C'est ce qu'a relevé M. Raymond Jaquet. Il explique que Le PPA de la Dôle aura 10 ans cette année et pendant 10 ans il ne peut pas être touché. Il faut rediscuter. Il pourrait y avoir un restaurant au sommet pour rentabiliser les installations. Le point de vue est magnifique. Beaucoup de Communes ont accepté (sauf une). Comme il a été mentionné dans le préavis, la Commune va être déliée de son cautionnement. C'est le Conseil Régional qui va tout prendre. C'est une force beaucoup plus importante et concentrée, plutôt que chaque actionnaire vienne de son côté. Télé-Dôle n'a vraiment plus les moyens. Il y a beaucoup d'investissements à faire pour le futur et c'est un moyen d'obtenir les financements nécessaires. Aussi bien du côté Européen que du côté Suisse. Il parle d'interégion, dans le préavis.

M. Jean-David Pletscher demande s'il a un lien avec l'organisation des Jeux Olympiques des Jeunes en prévision de l'évènement.

M. Le Syndic répond qu'il va se passer quelque chose lors de ces jeux et que ce serait bien d'améliorer la situation.

M. François Grandchamp des Raux dit que le Syndic a répondu à plusieurs questions par rapport au financement (Il fait référence à la commune de Coppet en particulier) et il aimerait savoir quelle est la responsabilité financière de la commune d'Arzier-Le Muids vis à vis de Télé Dôle et si celle-ci est développée, comment serait-elle liée en cas d'augmentation de son exploitation et éventuellement d'augmentation de ses déficits. Certains sont très soucieux et inquiets de voir la situation actuelle se péjorer. A partir de quand la situation sera-t-elle dans d'autres mains et quel serait l'impact. C'est une question de la responsabilité de la Commune par rapport à Télé-Dôle.

M. Le Syndic répond que comme il l'a dit, il y a des investissements à faire pour le futur. L'idée est que Télé Dôle serait une société d'équipements qui louerait ses installations à la Cogestar. Probablement la location ne couvrira pas toutes les charges. Il faut être conscient que toutes les installations de loisirs coûtent à la collectivité publique et que notamment les stations de moyenne montagne sont aidées un peu par les collectivités publiques. Il faut s'attendre à continuer à financer à raison de 2 ou 3 francs par habitant.

En l'absence d'autres commentaires, **le Président** soumet le préavis no. 03/2016 au vote.

Le préavis 03/2016 est accepté par 32 oui, 0 non, et 0 abstentions.
--

Le Président est content de voir le retour de l'unanimité dans la salle.

12. Préavis municipal No 04/2016 : Demande de Crédit de CHF 17'557.36 pour l'aménagement des pistes du massif de la Dôle.

Le Président demande si il y a un complément d'information de la part de la Municipalité.

M. Le Syndic n'a pas de commentaires.

M. Jean-Marie Weyer lit le rapport de la commission des finances.

Mme Fanny Weinmann lit le rapport de la commission ad-hoc.

Le Président ouvre le débat dans la salle

M. Jean-David Pletscher demande si la zone IRRV est touchée par cet aménagement.

M. Le Syndic répond qu'il y a toute une étude d'impact ou il est stipulé que les zones vont être respectées et que les pistes ne vont pas changer de place, on va juste éjecter les cailloux.

M. Patrick Reithaar dit qu'autant il a voté allègrement le dernier préavis, celui-ci le laisse perplexe. Il a l'impression que l'on va vraiment jeter les cailloux par la fenêtre. Il parle d'un rapport édité par Mme Martine Rebetez et Mme Gaëlle Servier (sur le site du canton de Vaud) constatant que vraisemblablement, en 2040 il y n'y aura plus de neige à la Dôle. De dépenser près de CHF 1'000'000.- pour enlever des cailloux quand on pourrait inciter le conseil Régional à trouver d'autres solutions au lieu d'amener des cars qui seront de toute façon ébréchés sur les cailloux. On pourrait inventer d'autres loisirs que le ski. Sûrement qu'il y aurait d'autres solutions, d'autres investissements à faire pour le futur. Il trouve que ce n'est pas forcément le bon message à donner à Régio Nyon, d'enlever

les cailloux, de dépierrer et remonter les pistes. Il pense qu'il y a quand même des travaux de terrassement faits sur la piste bleue. Donner des idées au Conseil Régional, pour le développement d'autres formes de tourisme, serait plus judicieux.

M. Le Syndic reconnaît que peut-être dans 20 ans on ne pourra plus skier mais pour l'instant on peut encore skier et même si dans 20 ans on ne peut plus skier cela ne représente plus CHF 950'000.- mais CHF 750'000.-. En 1968 le Club de Rome avait dit qu'il n'y aura plus de forêts dans 30 ans. Est-ce qu'il n'y a plus de forêts, actuellement elles continuent de croître en Suisse de 2 % par an ! Il a lu dernièrement qu'il y aura bientôt une période glaciaire.

M. Vincent Grandjean dit qu'il a les mêmes soucis que M. Reithaar. Qu'il y a d'autres loisirs à développer qui peuvent se pratiquer sur 10 cm de neige comme par exemple le ski de fond. Il a remarqué cette année et admet que les canons à neige du côté français sont inutiles par 10 degrés. Il y aurait aussi les parkings de la Givrine (car si on veut monter le dimanche il faut aller en train) et de Couvaloup (car actuellement si on veut abîmer la voiture celui ci est top) à rénover et rendre plus praticable. Il y a une quantité d'investissements à faire. Il en a parlé à Frédéric Guilloud (délégué). Monter à pied pour ceux qui peuvent et permettre aux gens de monter avec l'aide du télésiège, vaut la peine. Le point de vue est à couper le souffle.

M. Eric Jaquet dit qu'il a quelques réponses. Cela fait bientôt 20 ans qu'il est Président du Skiclub. Il dit que la Sogestar va faire un télésiège pour relier les pistes françaises. Les français n'attendent que la mise en place de projets. Il est plus optimiste que le Syndic, et est d'accord avec lui, pour une fois. Le télésiège a été construit il y a dix ans et beaucoup étaient contre. Il fonctionne à 70 % de ses capacités. L'arrêt intermédiaire avait été refusé grâce à ProNatura. Le projet de restaurant avait été refusé et maintenant Skyguide mettrait à disposition des locaux. Il y a des choses à faire. Il faudra négocier avec proNatura, on verra, c'est une formalité

M. Patrick König partage tout à fait l'avis du syndic et si on peut encore aller skier les 10 prochaines années, permettre aux enfants de skier localement et éviter les bouchons en direction du Valais, cela vaut la peine. Si on regarde ce qui se fait dans des stations par exemple Wengen, ou on skie sur des pâturages où il y a 5 cm de neige. Effectivement la caillasse, il faut l'éliminer.

M. Patrick Hübscher commente que c'est bien de parler de cailloux et caillasse et se demande quels chemins nous suivons. Il trouve très intéressant ce débat. Il y a un côté émotionnel et il pense qu'il est très important de mener à bien ce projet car il est plus d'un intérêt public que privé. Cela va certainement amener de l'argent comme le Syndic aime dire. Ils ont même voulu supprimer le train un moment donné. Finalement il circule toujours, ils ont augmenté la fréquence et beaucoup de personnes l'utilisent. Il reconnaît que le public a ses devoirs et sa mission.

M. David Pletscher si on prend les acquis 2004, il leur a posé la question, on parle de l'utilité publique. Il remercie beaucoup Patrick Reithaar d'avoir invité Mme. Rebetez qu'il avait rencontré il y a quatre ans, dans le cadre de la problématique climatique.

M. Denis Berger dit qu'il faut rentrer dans le jeu et éviter que les gens aillent dans les autres stations. C'est quand même un mal nécessaire pour la région et fait partie de l'économie, des places de travail etc. Si on ne participe pas, qu'on ferme tout, que se passera t-il ?

Mme Elvira Rölli annonce la bonne nouvelle qu'elle fait partie du groupe de travail qui étudie ces infrastructures. Le réaménagement des parkings est à l'étude dans le cadre du schéma directeur du Nyon-St-Cergue-Morez, un projet de mobilité douce et d'accès au sport avec des parkings relais et des zones de covoiturage. Spécialement pour ceux qui ont un abonnement aux Nyon-St-Cergue et

autres utilisateurs. Que les gens laissent le plus possible leur voiture à la maison.

En l'absence de commentaires **Le Président** soumet le préavis 04/2016 au vote

Le préavis no. 4/2016 est approuvé par 31 voix contre 3 et 0 abstentions

13. Divers

La parole est dans la salle.

Mme Louise Schweizer dit qu'en parcourant le nouveau règlement du conseil elle a cherché les définitions des postulats et des motions.

Le Président explique que ces définitions se trouvent tout au début du règlement dans « quelques définitions ».

Il annonce que la commission des finances a élu un nouveau président, qui est M. Vincent Grandjean. Il est acclamé par l'assemblée.

Mme Christelle Trombini parle pour la Société de Développement qui va réhabiliter la Fête de la Fontaine à le Muids, qui se tiendra les 21 et 22 mai 2016. Elle invite tous à noter la date et précise que la Société de développement cherche aussi des bénévoles pour donner un coup de main.

Mme Véronique Andrey transmet une demande (car les parents lui en parlent tout le temps), si la Municipalité a prévu de poser un préau couvert à l'école d'Arzier.

Mme Danielle Pasche répond qu'il y a quelques années elle avait répondu à une interpellation des parents. En se référant aux complications rencontrées lors des discussions avec l'architecte pour la création de la rampe, (qui ne pourrait pas imaginer un couvert pour son école). Elle ne pense pas entreprendre des démarches encore pendant cette législature. Il y a aussi le problème de l'emplacement des porta-cabines qui constituerait un obstacle. Il ne pourra pas avoir de projets de couvert avant l'ouverture de la nouvelle école à le Muids.

Le Président s'excuse pour le manquement au protocole mais il aimerait faire usage de son droit comme conseiller.

M. Nicolas Ray parle pour un parent d'élève qui lui a fait remarquer l'état de certains endroits de la place de jeu à Arzier, qui, lors de fortes pluies a tendance à se transformer en mare à canards. Il demande s'il serait possible d'envisager de refaire le drainage.

Mme Danielle Pasche affirme avoir remarqué que l'endroit sous la petite maison se transforme en lac surtout dernièrement après la neige et la pluie. Il faut attendre la fin de la période de neige pour y remédier et elle assure que quelque chose va être fait au printemps.

Mme Fanny Weinmann parle du toboggan de la place de jeu. L'atterrissage se fait dans la boue en hiver et elle fait remarquer la présence de trèfle dans la pente autour. Elle rappelle que où il y a du trèfle il y a des abeilles et demande si quelque chose peut être fait pour y remédier.

Mme Danielle Pasche explique que quand la place de jeu a été refaite, la décision a été prise de ne pas remplacer le toboggan (le seul élément ancien qui a été gardé). Elle va demander au service des espaces verts de s'en occuper au printemps.

M. Matthieu Ruchat a encore une question et dit qu'il avait déjà mentionné le ruissellement d'eau au milieu de la route sur la bande de couleur. Il a compris qu'il y a une réserve sur les travaux. Est ce que celle si va être mis en œuvre pour la réparation de ce problème.

Mme Danielle Pasche effectivement elle avait mis une réserve lors du rendu du chantier et elle attend le printemps pour voir. En effet il paraît qu'entre la bande en haut aux Viroux et celle du bas, il y a eu une modification de la formule au moment de la pose du revêtement. Il n'y a pas du tout ce problème en haut aux Viroux.

Mme Elvira Rölli aimerait donner des indications concernant le terrain de la place du Skate Park qui va avoir 10 ans. Les modules qui bougent un peu au fil des années, modifient le revêtement. L'emplacement va être contrôlé et refait pour améliorer la sécurité.

M. Denis Berger a encore une question sur l'eau et mentionne les terrains à la Chèvrerie qui sont sur la Commune de Givrins, qu'il y avait un litige concernant une dette à régler. Qu'en est-il.

M. Le Syndic explique que le problème n'est pas encore réglé et que la Municipalité n'est pas en litige avec la commune de Givrins. La Commune de Givrins devait procéder à une vente de terrains mais la population avait refusé. Elle doit encore rembourser CHF 43'000.- La commune de Givrins est encore en négociations avec les habitants pour la révision des droits de superficie et la vente des terrains. Les prix ont nettement changé. L'affaire est toujours en discussion et il y a même des cas qui ont passé au Tribunal.

14. Annonce de préavis futurs

M. Le Syndic indique que lors de la séance qui a été repoussé au 11 avril 2016 il va présenter les 3, éventuellement 4 préavis suivants:

L'aménagement du carrefour de Le Muids.

L'isolation phonique du foyer et des couloirs du CCS.

Le nouveau règlement sur la distribution de l'eau et éventuellement mais en ayant la peine d'obtenir des offres, si ils ont réussi à avoir les devis,

La réfection du toit du chalet de l'Arzière.

Il n'y a plus de question ni de commentaire.

Le Président clôt la séance

La séance est levée à 22h20.

Le Président

Nicolas Ray

La secrétaire suppléante

Gabrielle Thiel